

# AGGLO INFOS

MAGAZINE TRIMESTRIEL

NUMÉRO 19 | JUILLET 2023

Allemagne-en-Provence  
Brunet  
Corbières-en-Provence  
Entrevennes  
Esparron-de-Verdon  
Gréoux-les-Bains  
La Brillanne  
Le Castellet  
Manosque  
Montagnac-Montpezat  
Montfuron  
Oraison  
Pierrevert

Puimichel  
Puimoisson  
Quinson  
Riez  
Roumoules  
Saint-Laurent-du-Verdon  
Saint-Martin-de-Brômes  
Sainte-Tulle  
Valensole  
Villeneuve  
Vinon-sur-Verdon  
Volx



**NUMÉRO SPÉCIAL**  
ENVIRONNEMENT



## PAGE 3 : ÉDITO

- Le mot du Président

## PAGES 4-5 : DOSSIER CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- DLVAgglo installe officiellement son Conseil de développement
- Le large succès de l'appel à candidatures
- Les bassins de vie
- « Donner son avis mais, surtout, être écouté »
- Trois questions à Jean-Christophe Petrigny, président de DLVAgglo

## PAGES 6-7 : DOSSIER DÉCHETTERIE

- Déchetteries : du contrôle d'accès à la sensibilisation au tri
- En attendant les premières déchetteries professionnelles...
- Trois questions à Camille Le Fourn, ambassadrice du tri

## PAGES 8-9 : ZOOM : 2023 DOIT ÊTRE L'ANNÉE DU BIODÉCHET

- Le méthaniseur sera opérationnel au plus tard en 2026
- Le bon plan : un guide gratuit pour composter malin
- Trois questions à Coraline Depys, maître composteur

## PAGES 10-11 : AU SERVICE DES COMMUNES

- PPTTE : une grande concertation pour continuer de faire rimer « transition » et « préservation »
- Trois questions à Aurélie Breissac, chargée de mission transition énergétique
- Éclairage public : Led et extinction nocturne, le combo gagnant !

## PAGE 12-15 : DOSSIER BUDGET

- En chiffres
- Un budget rigoureux qui permet à DLVAgglo de continuer à investir



Durance Luberon Verdon  
Agglomération

Hôtel d'Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
04100 Manosque

04 92 70 34 00  
communication@dlva.fr

www.dlva.fr



# Édito

## L'environnement : un enjeu d'avenir, qui passe par la concertation

Chers habitants de DLVAgglo,

Depuis l'installation de notre conseil communautaire, en juillet 2020, notre souhait commun est de prendre toute notre part en matière de transition énergétique. De multiples enjeux sont posés : urgence climatique, santé publique, biodiversité, ...

Ainsi, au-delà des actions quotidiennes qui sont portées en faveur d'une meilleure gestion des déchets et du tri, auxquels de larges pages sont consacrées dans ce nouvel Agglo Info, notre Agglomération a la volonté de s'inscrire dans le développement des énergies renouvelables.

Si je suis convaincu qu'il n'existe pas de solution unique en alternative au modèle énergétique actuel, je suis également convaincu qu'il n'existe pas de modèle unique, applicable à l'ensemble du territoire français, en matière de développement des énergies renouvelables. Chaque territoire portant ses propres spécificités géographiques, climatiques... chacun devra faire le choix d'énergies renouvelables adaptées. Concernant DLVAgglo, terre d'énergie depuis toujours, notre choix se porte, naturellement, vers le solaire.

Mais ce choix a un prix, qui n'est pas négociable : respecter nos paysages et notre biodiversité.

C'est pourquoi, depuis presque 3 ans, nous sommes accompagnés dans cette démarche par les Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon, les services de l'État et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie afin de définir les zones de notre territoire qui pourraient accueillir ces panneaux solaires.

Néanmoins, si être entouré de techniciens spécialistes en la matière est essentiel, partager les conclusions avec la population l'est tout autant. C'est pourquoi vous découvrirez, page 10, comment nous souhaitons mettre en place une concertation sans précédent au sein de notre Agglomération afin qu'ensemble nous décidions de la place que nous donnerons à la production d'énergie renouvelable.

La concertation publique est donc au cœur de notre politique, comme nous l'avons fait depuis le début de ce mandat en vous interrogeant, notamment, sur des questions de mobilité ou de culture.

Mais la concertation ne doit pas être une action ponctuelle. C'est pour cela que DLVAgglo se dote, une première dans notre Département, d'un Conseil de Développement (CoDev). Une instance consultative et indépendante, composée exclusivement de citoyens issus de la société civile du territoire de DLVAgglo, ayant pour objectif de contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

Enfin, il est un sujet qui mérite toute la transparence que nous vous devons : le budget de DLVAgglo.

Alors à la question, où va l'argent que collecte l'intercommunalité ? Nous vous répondons avec clarté sur quatre pages, tout en nous employant à conserver un point d'équilibre entre ce que paie le contribuable et ce que paie l'utilisateur, pour garantir un service public de qualité.

Je vous souhaite une bonne lecture et par avance un bel été 2023!

Jean-Christophe PETRIGNY

*Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon*

## DLVAgglo installe officiellement son Conseil de Développement

La communauté d'agglomération a soutenu le projet de quatre associations locales (Colibricole, DLV 2030, Agir Autrement 04 et Eco-raison) afin de relancer son Conseil de Développement, une instance à la fois consultative et obligatoire. Décryptage.

La politique est-elle l'affaire de tous ou doit-elle être réservée à une élite ? Loin des sujets du Bac de philo, l'interrogation alimente le cœur même de toutes démocraties. Et c'est précisément pour cette raison que le Code général des collectivités territoriales impose la mise en place d'un conseil de développement dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce qui est le cas de DLVAgglo. Le droit commun rappelle « *qu'il doit être composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public* ». La communauté d'agglomération avait donc mis en place une telle

structure peu après sa création. Mais l'initiative, qui provenait des élus et non des administrés, n'a pas tenu longtemps...

Cette fois, le moteur ne s'est plus situé du même côté de la locomotive démocratique. Car ce sont en effet quatre associations (DLV 2030, EcoRaison, Colibricole et Agir Autrement 04) qui sont venues frapper à la porte de DLVAgglo. Et la collectivité ne s'est pas contentée de leur répondre favorablement : elle a fortement soutenu ce projet de constitution d'un Conseil de développement (CoDev).

Composé exclusivement de citoyens issus de la société civile du territoire de DLVAgglo, le CoDev est une instance

consultative. Il est indépendant et neutre. Son principal objectif est de contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire. Plus largement, le Conseil de développement contribue à la réflexion sur le devenir du territoire, en émettant des avis, en participant à la conception et l'évaluation des politiques locales, en participant à l'animation territoriale, en favorisant le dialogue entre élus et citoyens... Autant de sujets qui permettent de réellement « *porter la chose publique* », comme le rappelle Mohamed Abdi, membre de DLV 2030. Sachant que cette fameuse « chose publique », loin des sujets du Bac de philo, n'est rien d'autre que la traduction latine du mot « *république* ».

## Le large succès de l'appel à candidatures

Avoir plus de 18 ans, habiter l'une des 25 communes de DLVAgglo, ne pas avoir de mandat électif en cours et, bien sûr, avoir envie de s'investir bénévolement. Les conditions semblaient finalement assez simples à remplir pour candidater afin de représenter son territoire. Pour autant, à l'heure où le bénévolat connaît une crise, il était difficile de pronostiquer le futur succès de l'appel à candidatures...

Et pourtant ! Avec **164 personnes candidates**, pour un CoDev qui comptera au final 54 membres, on peut parler d'une véritable réussite. Et, bien sûr, d'une réelle envie de participer aux décisions politiques du territoire. Dans le détail, la (très) bonne surprise de cette phase de lancement passe par 128 candidatures spontanées (sachant que 44 seront retenues). 36 personnes ont également répondu favorablement après avoir été tirées au sort (10 seront retenues). Les porteurs du projet avaient en effet souhaité

intégrer une part d'aléatoire dans le processus afin d'obtenir une assemblée la plus représentative et diversifiée possible. La parité sera également au rendez-vous puisque l'on compte, au total, 81 candidates et 83 candidats.

Un comité de sélection a donc été mis en place dès la fin du mois de mai afin de constituer l'assemblée finale. Par souci de neutralité et de transparence, les membres de ce comité ne font pas partie du CoDev.



L'installation de cette nouvelle instance est programmée le **22 juin** : un temps fort qui permettra de définir les axes de travail, constituer les premières commissions, et désigner deux référents par bassin de vie (lire ci-dessous). A noter enfin que les personnes dont les candidatures n'ont pas été retenues ne sont pas totalement exclues du processus : elles pourront suivre les travaux du CoDev et, en cas de déménagement d'un des membres, sont susceptibles d'être à nouveau sollicitées.

## Les bassins de vie

- Gréoux-les-Bains, Saint-Martin-de-Brômes, Vinon-sur-Verdon  
> **8 représentants**
- Manosque  
> **12 représentants**
- Oraison, Le Castellet, Entrevennes, Puimichel  
> **6 représentants**
- Quinson, Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Saint-Laurent-du-Verdon  
> **4 représentants**
- Riez, Allemagne-en-Provence, Puimoisson, Roumoules  
> **6 représentants**
- Sainte-Tulle, Pierrevert, Corbières-en-Provence, Montfuron  
> **6 représentants**
- Volx, Villeneuve, La Brillanne  
> **6 représentants**
- Valensole, Brunet  
> **6 représentants**

## « Donner son avis mais, surtout, être écouté »

Mohamed Abdi est membre de DLV 2030, l'une des quatre associations à l'origine de la création d'un Conseil de développement.

« Nous sommes quatre associations de terrain, au contact quotidien des habitants de DLVAgglo. Nous nous rendons compte en permanence que tous les citoyens ont des idées...

En revanche, nous avons tendance à oublier que notre système politique prévoit des instances de respiration qui peuvent compléter la décision politique. Quand nous avons vu que cela existait dans les lois, et qu'il était même nécessaire de le faire, nous nous sommes emparés du sujet. Nous pensons en effet que le CoDev constitue la bonne instance pour être cet outil, où les citoyens pourront s'emparer des politiques et, surtout, donner un avis qui compte ! Car l'objectif n'est pas seulement de donner son avis mais, bien sûr, d'être écouté ».



## « J'attache beaucoup d'importance à cette démarche »



## Trois questions à Jean-Christophe Petrigny, président de DLVAgglo

**Au-delà de l'obligation légale de mettre en place un conseil de développement, quel intérêt voyez-vous dans cette démarche ?**

« Ma volonté de relancer cet instance indépendante s'est conjuguée à la sollicitation de plusieurs associations pour le mettre en place et ce sont elles qui, aujourd'hui, portent le projet. Beaucoup de sujets que nous traitons en conseil communautaire méritent une réflexion démocratique participative. La communauté d'agglomération est une EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), ce qui signifie que ses élus ne sont pas issus d'un scrutin direct. C'est donc d'autant plus important d'avoir un conseil de développement ».

**Le fait que cette renaissance provienne du milieu associatif, et non des élus eux-mêmes, qu'est-ce que cela change ?**

« C'est précisément ce qui va nous permettre de dépasser la simple obligation afin d'aller vers une réelle participation. Et c'est sans doute pour cela que la première tentative, initiée par nos prédécesseurs, n'a pas abouti... À titre personnel, j'attache donc beaucoup d'importance à ce conseil de développement. Je suis conscient que c'est un pari mais je place beaucoup d'espoir dans ce CoDev. Et même si, au début, nous allons sans doute apprendre en marchant, avant de stabiliser la démarche, je mise beaucoup sur la réelle volonté d'expression démocratique qui a permis de remettre en route ce conseil. Et je sais que nous avons besoin de l'avis de nos concitoyens. La consultation citoyenne ne doit pas être une posture pré-élection mais un travail de fond tout au long d'un mandat et c'est une pierre supplémentaire aux différentes consultations engagées depuis 2020.»

**Comment DLVAgglo soutient ce type de démarches ?**

« Cette initiative rejoint celle du « conseil communautaire jeunes » qui va également être mise en place et participe également à la « réflexion politique » au sens noble du terme. DLVAgglo va d'ailleurs allouer des moyens à ce CoDev : une ligne budgétaire a été définie mais, surtout, des moyens administratifs et techniques seront mis à disposition, ainsi que des salles pour organiser les différentes réunions ».

## Déchetteries : du contrôle d'accès à la sensibilisation au tri

Suite à une étude d'optimisation et d'harmonisation de la Gestion des déchets réalisée courant 2021-2022, il a été constaté, alors que le service est majoritairement financé par les ménages, que 40% des déchets apportés dans les déchetteries provenaient de l'activité des professionnels, alors même que l'Agglomération n'a pas la compétence pour la gestion des déchets professionnels ! En décembre 2021, DLVAgglo a donc enclenché un processus visant à réglementer l'accès aux déchetteries. L'objectif : que le service soit réservé à ceux qui le financent, c'est-à-dire les ménages, et de limiter l'accès aux déchetteries strictement aux résidents de DLVAgglo. Pour autant, conscient que la filière de traitement des déchets professionnels nécessite un temps de mise en œuvre, les déchetteries restent encore accessibles aux professionnels du territoire, sous conditions d'un accès limité du lundi au vendredi et d'un volume maximal de 2 m<sup>3</sup> par jour.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'accès reste donc gratuit aux déchetteries mais un contrôle d'accès a été mis en place, via une inscription en ligne, sur le site de DLVAgglo ([www.dlva.fr/contrôle-accès-déchetterie](http://www.dlva.fr/contrôle-accès-déchetterie)) afin d'obtenir un QR code. Cette inscription est à la fois simple, rapide et gratuite. Elle permet de justifier que la personne, ou l'entreprise, est bien domiciliée sur l'une des 25 communes de DLVAgglo (un justificatif de domicile et une pièce d'identité devront donc être téléchargés au moment de l'inscription). Dans un délai de deux semaines, votre QR code sera généré et devra

être présenté au gardien (en version papier ou en version numérique) lors de chaque passage en déchetterie. Il n'y a aucune limite : un habitant de DLVAgglo peut fréquenter toutes les déchetteries du territoire, autant de fois qu'il le souhaite ! À noter enfin que le QR code n'a pas de durée de validité. En cas de déménagement (à condition de rester dans l'une des 25 communes), il faudra simplement effectuer une nouvelle demande d'inscription afin de mettre à jour ses données personnelles.

« L'intérêt du contrôle d'accès est de favoriser les échanges entre l'agent d'accueil et les usagers et d'améliorer le geste du tri. », détaille Vincent Allevard, Vice-Président de DLVAgglo délégué à la Collecte et au traitement des déchets des ménages et assimilés. « Il va pouvoir mieux faire son travail en se consacrant à la gestion des flux et en participant à la sensibilisation au tri. Notre objectif est que tous les agents du service Gestion des déchets soient partie prenantes du changement. Dans cette optique de sensibilisation de l'ensemble du personnel, un séminaire vient d'être organisé afin de réunir tout le monde pendant une journée, chose qui n'avait encore jamais été faite ».

Concernant les professionnels, deux phases sont prévues. La première, qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier, autorise la fréquentation des déchetteries tous les jours, sauf le week-end, et les dépôts sont limités à 2 m<sup>3</sup> par jour. Là aussi, le contrôle d'accès va permettre aux gardiens de vérifier que l'entreprise est bien installée sur le territoire, mais également de contrôler le contenu des flux avec, suivant les cas, la possibilité de refuser le dépôt. Cette montée en compétences est d'ailleurs passée par une phase de formation de l'ensemble des agents. L'idée est de préparer la deuxième étape qui marquera la fin de la gratuité pour les professionnels, toujours dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par jour, sauf le week-end (lire également ci-contre). « Dans le même temps, ça va laisser la place aux ménages... ce qui n'est qu'un juste retour des choses puisque les déchetteries sont calibrées pour des déchets ménagers, et non pour des déchets professionnels », conclut Vincent Allevard.





## En attendant les premières déchetteries professionnelles...

« Les déchetteries de notre territoire produisent 25 000 tonnes de déchets par an (2021= 27 461.30 tonnes), dont plus de 40% sont issus d'une activité professionnelle, souvent du BTP, alors même que les négociants ont aujourd'hui l'obligation de reprendre les déchets de leurs clients », explique Vincent Allevard. DLVAgglo s'est donc engagée aux côtés de la CCI 04, dans le cadre d'une convention. Le programme « BTP Circulaire », à l'intention des acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics du territoire, a pour objectif d'optimiser la gestion des déchets de chantier, en appliquant les grands principes de l'économie circulaire. Il faut en effet savoir qu'aujourd'hui, les fournisseurs de matériaux ont une obligation de récupération des déchets issus des produits qu'ils vendent. Même si, souvent, par facilité, les artisans vont plutôt dans les déchetteries publiques... « Nous sommes conscients des difficultés que peuvent rencontrer les professionnels pour le recyclage de leurs déchets », concède Vincent Allevard. « C'est pourquoi, plutôt que de stopper l'accès aux déchetteries du jour au lendemain, nous avons fait le choix de l'accompagnement, afin d'inciter et faciliter la mise en place de solutions de proximité ». L'objectif est en effet d'aboutir à la création de déchetteries professionnelles, mais également de « zones de réemploi » sur les sites de vente supérieurs à 1000 m<sup>2</sup>.



### Trois questions à Camille Le Fourn, ambassadrice du tri

#### Comment devient-on ambassadrice du tri ?

« À titre personnel, j'ai toujours eu cette fibre-là : en parallèle de mes études, dédiées à la biologie et l'écologie, j'intervenais déjà dans une association afin de faire de la sensibilisation environnementale. C'est quelque chose qui m'a toujours plu. »

#### Quelle est votre mission ?

« Ma mission consiste à sensibiliser tous les habitants de DLVAgglo au tri sélectif. L'objectif étant que chacun comprenne l'intérêt du geste qui consiste à trier ses déchets, notamment auprès de personnes réticentes, qui ont tendance à se dire « je paye déjà une taxe, pourquoi il faudrait en plus que je trie ! ». Il est vraiment primordial que chacun y voit un intérêt, sinon la taxe ne fera qu'augmenter. »

#### Auprès de qui intervenez-vous ?

« L'objectif est de faire passer le message auprès du grand public, des professionnels et surtout, des enfants. Mes interventions en milieu scolaire vont du CE2 au CM2, dans toutes les communes de DLVAgglo. Il est primordial de sensibiliser les citoyens de demain afin qu'ils prennent les bonnes habitudes le plus tôt possible. Le message passe très vite et, pour eux, le fait de trier ne constitue pas un effort : c'est cohérent et normal ! »

# 2023 doit être l'année du biodéchets :

Quelle soit individuelle ou collective, la récupération à la source des biodéchets constitue un enjeu majeur. Les déchets alimentaires, aussi appelés « déchets de cuisine et de table », représentent l'essentiel des biodéchets produits. Il s'agit des restes de repas ou de préparation de repas, ou encore de produits périmés non-consommés. Ils sont notamment issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail ainsi que des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, aussi appelés « déchets verts », en font également partie. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les citoyens, entreprises et collectivités seront concernés par le tri à la source des biodéchets. DLVAgglo procède à une accélération dans ce domaine avec d'une part, une sensibilisation au compostage avec la vente de composteurs à tarif préférentiel et la mise en place de composteurs collectifs dans certaines communes du territoire à l'automne 2023 et, d'autre part, la poursuite du projet de méthaniseur territorial qui verra le jour, au plus tard, en 2026.



## Le méthaniseur sera opérationnel au plus tard en 2026

Utiliser les déchets pour produire de l'énergie est un procédé mature en plein développement en France. DLVAgglo travaille sur un projet territorial de méthaniseur depuis plusieurs années et, aujourd'hui, le foncier a été stabilisé et sécurisé avec la Ville de Manosque, Engie et Suez. Le méthaniseur sera construit sur le site de l'ancienne décharge de la Fito et permettra de traiter 19 000 tonnes de biodéchets par an, dans un rayon de 30 kilomètres.

La méthanisation constitue un double avantage : non seulement elle permet de répondre à une obligation légale de traitement de ce type de déchets (qui représente plus d'un tiers des ordures ménagères) mais aussi, elle permet de produire un biogaz issu de la fermentation des biodéchets. Ce gaz est utilisé pour produire de la chaleur, ou encore pour faire fonctionner des véhicules.

Aujourd'hui, le seul site qui permet de traiter les biodéchets se situe à 150 kilomètres. La mise en service du méthaniseur territorial va donc permettre une forte diminution de l'impact carbone des entreprises qui ont d'ores et déjà l'obligation de valoriser leurs déchets. Elle va également permettre de produire du biogaz qui sera utilisé localement soit par des entreprises du secteur, soit par la station GNV qui alimente déjà 11 bus du Trans'Agglo. L'agglomération

travaille également sur la collecte des biodéchets afin, là encore, d'être efficace et d'optimiser les déplacements.

Pour rappel, la méthanisation utilise un processus biologique naturel. En l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur (38 degrés), des bactéries transforment une partie de la matière organique en biogaz, principalement constitué de méthane, et en un résidu, appelé le digestat. Ce résidu est utilisé comme fertilisant, pour apporter les nutriments nécessaires à la croissance des cultures agricoles, ou comme amendement, pour préserver la fertilité organique des sols. Il permet donc de réduire le recours aux engrais de synthèse, et il est facilement assimilable par les plantes.

« Il n'y a que des avantages sur ce type de projets », rappelle Vincent Allevard, Vice-Président de DLVAgglo délégué à la Collecte et au traitement des déchets des ménages et assimilés. « Cela permet de traiter des déchets au niveau local, de créer de l'énergie et de limiter l'enfouissement, mais également de travailler avec les agriculteurs afin d'enrichir les sols. Un plan d'épandage va d'ailleurs voir le jour ».

Engie et Suez annoncent une mise en route au plus tard en 2026 ; DLVAgglo ne cache cependant pas sa volonté d'accélérer sur ce projet afin de gagner du temps pour viser 2025...

## Le bon plan : un guide gratuit pour composter malin

**F**abriquer un engrais 100 % naturel, réduire le volume de sa poubelle et, donc son impact environnemental... Au-delà de l'obligation légale de trier les déchets à la source, le compostage présente de nombreux avantages, parfois méconnus. Il nécessite également un minimum de savoir-faire. Quels déchets composter ? Quelles solutions de compostage, y compris quand on n'a pas de jardin ? Comment récolter et utiliser son compost ? Toutes ces interrogations, et bien d'autres, trouvent une réponse simple et efficace dans le « Guide du bon composteur », un livret édité par DLVAgglo, disponible gratuitement sur le site [dlva.fr](http://dlva.fr).



## « Le compostage permet de réduire de 30% sa poubelle d'ordures ménagères »



### Trois questions à Coraline Depys, maître composteur



#### Comment devient-on « maître composteur » ?

« Après une formation de géographe et une spécialisation en gestion de projet, je me suis investie dans des jardins collectifs d'habitants. J'ai donc toujours eu un lien fort avec le jardinage, le compostage et la notion de retour à la terre. »

#### Quelle est votre mission ?

« Un maître composteur, c'est une personne qui accompagne le développement de la pratique du compostage. Ma mission est donc soit d'initier les gens à la gestion de proximité des biodéchets ; soit d'accompagner les initiatives partagées et/ou individuelles. Dans cette optique, l'objectif est de d'apporter des conseils pour être de plus en plus autonome, et d'accompagner des projets ambitieux de compostage partagé sur plusieurs foyers, parfois en lien avec des collectivités ou des associations. »

#### Auprès de qui intervenez-vous ?

« Je suis en lien avec les habitants du territoire lors des ventes de composteurs à tarifs préférentiels que DLVAgglo organise. C'est l'occasion d'échanger et de conseiller. Nous sommes également présents sur certaines manifestations avec des stands qui permettent de toucher un public plus large, parfois plus éloigné de la démarche. C'est l'occasion de lever certains freins comme les odeurs ou la présence de rongeurs, et d'expliquer l'intérêt de la démarche. Car le compostage permet de réduire de 30% sa poubelle d'ordures ménagères ! »



## PPE : une grande concertation pour continuer de faire rimer « transition » et « préservation »

Dans la grande famille des sigles et des acronymes, je voudrais le... PPE ! Loin du jeu de cartes, le Plan de Paysage et de Transition Énergétique passe, notamment par une cartographie du territoire de DLVAgglo. Aujourd'hui, on ne peut pas penser la transition énergétique sans prendre en compte les paysages et la biodiversité. Pour répondre à ce défi, la Collectivité s'est associée à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), aux Parcs Naturels Régionaux du Verdon et du Luberon et à la Commission Nationale du Débat Public. Sans oublier, bien sûr, l'ensemble des habitants des 25 communes, qui seront systématiquement associés au développement des énergies renouvelables sur leur territoire. La démarche du PPE doit ainsi permettre de faire réfléchir, ensemble, habitants, usagers et aménageurs afin d'élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique, tout en préservant la qualité de nos paysages. La transition énergétique quant à elle désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique.

Sur le principe, personne n'est contre l'implantation d'une éolienne ou d'un parc photovoltaïque ; au contraire... Les discours et les opinions varient en revanche en fonction du lieu d'implantation. L'objectif est de coconstruire avec les citoyens de DLVAgglo une transition énergétique maîtrisée permettant de définir les zones les moins impactantes, d'un point de vue paysager et de biodiversité, pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. L'implication de la population pour réussir ensemble la transition énergétique, en préservant les richesses du territoire, est donc à la fois nécessaire et évidente.



C'est pourquoi, depuis le mois de décembre 2022, un questionnaire en ligne est à la disposition de tous. Ce printemps, un panel de citoyens volontaires se réunira pour trois séances de « conférence citoyenne » qui permettront d'organiser des débats mobiles dans plusieurs lieux du territoire. Cet automne, des journées de « croisement de regards » seront mises en place entre les « experts », les acteurs du territoire (dont ceux de l'énergie) et les habitants. La démarche finale et le plan d'actions seront validés et mis en œuvre en début d'année prochaine.



## Trois questions à Aurélie Breissac, chargée de mission transition énergétique

### Comment devient-on « chargé de mission transition énergétique » ?

« Après des études en développement territorial, je me suis spécialisée, par intérêt personnel, sur tout ce qui touche à l'énergie. J'ai toujours eu une sensibilité environnementale et écologique, et je souhaitais donc m'investir dans un métier qui correspond à mes valeurs ».

### Quelle est votre mission ?

« Ma mission est d'accompagner les communes dans leur transition énergétique. Je suis à la fois chargée d'élaborer le Plan de Paysage et de Transition Énergétique (PPTÉ - lire ci-contre) et de travailler à l'implantation de parcs photovoltaïques sur le territoire. Même si les gens sont plutôt convaincus, dans le principe, de l'intérêt de la transition énergétique et de l'implantation de panneaux, des réticences peuvent apparaître au moment de définir les emplacements ».

### Auprès de qui intervenez-vous ?

« Je suis en lien avec les élus des communes, les partenaires institutionnels (services de l'État et parcs naturels régionaux) et les opérateurs photovoltaïques. Je serai également en lien avec le grand public lors des phases de concertation. Il faut en effet prendre en compte, ensemble, tous les enjeux : impact visuel et patrimonial, conséquences sur la biodiversité, etc. Nous établissons actuellement une cartographie du paysage pour implanter des panneaux dans six communes (Oraison, Allemagne-en-Provence, Corbières-en-Provence, Vinon-sur-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes et Pierrevert). Après la phase d'études d'impact, les premiers chantiers devraient débuter d'ici deux ans ».

## Éclairage public : Led et extinction nocturne, le combo gagnant !

Ce programme, débuté en 2017 a déjà permis d'installer 3500 Leds, soit un investissement de plus d'un million d'euros (uniquement pour la fourniture). Ce sont les communes les plus éloignées de Manosque, où sont installés les services techniques, qui sont équipées en priorité, afin d'éviter de longs déplacements en cas de panne. Cela signifie aussi que, même si plus de deux tiers des communes sont désormais équipées, les Leds ne représentent aujourd'hui qu'un tiers de l'ensemble des points lumineux du territoire. Il en reste encore en effet plus de 9000 à changer... Bien entendu, à chaque fois qu'un ancien équipement tombe en panne, il est systématiquement remplacé par de la Led. Depuis 2017, la technologie s'est déjà améliorée... Aujourd'hui, les services techniques effectuent des tests pour vérifier que le seul changement de l'ampoule (et non de la lanterne complète) permet de conserver un même niveau de fiabilité. Sachant que la différence de prix entre les deux est considérable... l'ampoule seule étant quasiment dix fois moins chère ! Enfin, concernant la durée de vie des Leds, DLVAgglo bénéficie d'un retour d'expérience conséquent puisque les toutes premières Leds, à Volx et Manosque, avaient été testées en 2011, et elles fonctionnent toujours aujourd'hui ! Le second axe de travail concerne l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin. Une pratique qui, contrairement aux idées reçues, ne favorise pas l'incivisme... au contraire ! Aujourd'hui, 20 communes sur 25 éteignent leurs candélabres la nuit, pendant 5 heures, ce qui a déjà permis de faire passer le nombre d'heures d'allumage de 4100 à 2200. Si le passage de l'ampoule sodium à la Led permet de réaliser 25% d'économie, le fait de rajouter l'extinction permet d'atteindre jusqu'à 50% d'économie !



# BUDGET DLVAgglo



## EN CHIFFRES



### BUDGET TOTAL :

118 314 949 euros\*



### FONCTIONNEMENT :

68 224 468 euros\*



### INVESTISSEMENT :

50 090 481 euros\*



### RECETTES FISCALES :

46 231 236 euros

\* budget principal et budgets annexes « Eau, Assainissement, SPANC et Zones d'activité »

**Solidarité financière :**  
14 452 500 € (soit 12,2 %)  
223 € par habitant



Le principal reversement aux communes est constitué par l'attribution de compensation, obligatoire, correspondant aux transferts de compétences initiaux, éventuellement révisée. Elle sera prochainement révisée afin de prendre en compte, notamment, la restitution de la gestion du festival Musiks à Manosque à la commune. Un second reversement est constitué par la dotation de solidarité, non obligatoire, pour laquelle DLVAgglo a maintenu la répartition de 800 000 euros aux 25 communes membres. L'Agglo prend également en charge une part de la contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal dû par les 25 communes, à hauteur d'environ 250 000 euros. Ne sont pas pris en compte dans ces chiffres l'accompagnement de DLVAgglo aux travaux des communes par des fonds de concours et co-maîtrises d'ouvrage, ni sa contribution à l'animation locale dans les communes, au travers de sa propre politique culturelle et touristique notamment.



**Culture :**  
6 436 029 € (soit 5,44 %)  
99 € par habitant

DLVAgglo gère, entretient et rénove les équipements culturels tels que les salles de spectacle, théâtres, bibliothèques ou médiathèques... Elle déploie une programmation et une diffusion des différentes pratiques et divers enseignements. Elle met également en œuvre des actions hors-les-murs, permettant de développer un maillage sur tout le territoire. La collectivité initie des événements réguliers ou plus ponctuels, dans le cadre de la saison culturelle, directement ou par le biais de subventions aux associations organisatrices. C'est le cas du Festival littéraire Les Correspondances à Manosque, des Nuits photographiques de Pierrevert, et de la tournée des Estivales. À noter que le financement du Conservatoire à rayonnement départemental et les subventions aux associations culturelles se maintiennent à des niveaux élevés. Enfin, un effort particulier est porté sur l'accès à la lecture publique pour tous avec l'adoption d'un principe de gratuité dans l'ensemble des médiathèques de DLVAgglo. Les principaux investissements programmés cette année concernent la rénovation du théâtre Jean-le-Bleu et les travaux du Paradis, la maison de Jean Giono.



### Sport (centre aqualudique), éducation et jeunesse : 16 012 072 € (soit 13,53 %) 247 € par habitant

Cette année encore, la poursuite de l'investissement structurant du Centre Aqualudique Communautaire Bernard Jeanmet-Peralta constitue l'un des engagements majeurs de DLVAgglo. Et cet engagement est durable quant au fonctionnement de l'équipement dans les années futures. Le chantier se poursuit actuellement en phase de second œuvre, le gros œuvre étant pratiquement achevé. La livraison de cet équipement intercommunal, dont le coût approche les 20 millions d'euros (TTC) reste programmée pour fin 2023.

Les actions quotidiennes pour animer le Relais Petite Enfance et l'éducation citoyenne auprès des jeunes, participent aussi pleinement à cette politique, de même que le soutien à l'École Internationale, à Manosque, et à l'Eco-Campus Provence Formation à Sainte-Tulle.



### Eau et assainissement 31 898 737 € (soit 26,96 %) - 492 € par habitant

Ces services constituent à eux deux le premier poste budgétaire de DLVAgglo. Problématiques d'accès à l'eau (au niveau national et mondial), traitement des eaux usées rejetées dans la nature, investissements conséquents liés à l'exercice de cette compétence... Autant d'enjeux qui semblent aujourd'hui donner raison aux communes membres de DLVAgglo d'avoir opté, dès l'origine, pour une compétence intercommunale.

Le service de distribution d'eau potable intègre la production, le transport et le stockage de l'eau. Il est assuré en régie pour 20 communes, et via une délégation de service public pour les 5 autres. Il est entièrement financé par la redevance usager. L'objectif est de mettre en œuvre un mode de gestion unique d'ici le 1er janvier 2024 afin de répondre plus efficacement aux nouvelles obligations (qualité de l'eau, protection des ressources et traitement des rejets). Une première étape de convergence des tarifs a été engagée cette année.

Le plan d'investissement vise à réaliser un maillage permettant l'accès de tous les habitants à une ressource en eau de qualité. À cet effet, la construction de la nouvelle usine de traitement de Précombaux et le raccordement à cette usine des communes du nord du Val de Durance constitue un investissement majeur sur le budget 2023, pour un montant estimé à 8,5 M€ HT. À noter également le raccordement achevé en ce début d'année 2023 de la commune du Castellet (confrontée à un grave souci de pollution) à l'usine de traitement d'Oraison (pour près de 1 M€).

La Communauté d'Agglomération gère également l'assainissement qui comprend la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ; mais aussi l'élimination des boues. DLVAgglo compte plus de 30 stations d'épuration sur son territoire ; la livraison de la nouvelle station de Saint-Laurent-du-Verdon est programmée pour la fin de l'année, et les études se poursuivent concernant la station de Valensole.

### Administration et dette 11 796 585 € (soit 9,97 %) 182 € par habitant



Ces fonctions supports (gestion du personnel, des finances et de l'informatique ; achat public, logistique et accueil du public) sont essentielles au bon fonctionnement de DLVAgglo. La collectivité reste particulièrement vigilante sur la maîtrise de ses coûts de structure, tout en veillant à faire évoluer les moyens quand cela est nécessaire. L'année 2023 devrait voir la fin d'une importante vague de démutualisation avec les services de la ville de Manosque. Un effort important de réduction des charges à caractère général a également été initié.

De son côté, la charge de la dette augmente, sous l'effet conjoint de la hausse des taux d'intérêt et des marges bancaires (comme pour les particuliers) et de l'accroissement du stock de dette de DLVAgglo, à la suite du besoin de financement exceptionnel induit par la construction du centre aqualudique. Cependant, la collectivité étant peu endettée antérieurement, son ratio de désendettement reste bon, bien loin des niveaux d'alerte nationaux, et ne fait que se rapprocher de celui d'intercommunalités comparables. L'exercice 2023 ne devrait pas donner lieu à souscription de nouveaux emprunts sur le budget principal.



## Économie, aménagement, habitat, tourisme, GEMAPI, GEPU et plans massifs : 11 387 550 € (soit 9,62 %) 176 € par habitant

**D**LVAgglo est en charge de la promotion touristique du territoire. L'Office de Tourisme communautaire, basé à Gréoux-les-Bains, gère des bureaux d'information touristique, permanents (Gréoux-les-Bains, Manosque, Oraison, Quinson, Riez, et Valensole) ou temporaires (Esparron-de-Verdon).

Depuis 2018, DLVAgglo a également la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui vise l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, des canaux, des lacs ou des plans d'eau, la défense contre les inondations, mais également la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. La phase

d'études est désormais achevée : face aux importants investissements à réaliser dans ce domaine (à l'image de la digue de Vinon-sur-Verdon, dont le montant est estimé à 3,8 M€), une taxe spécifique a été instituée l'an dernier. Comme prévu, elle ne couvre pas la totalité du programme d'investissement à venir, qui est donc aussi financé par d'autres ressources sur le budget général. La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), confiée en 2021, conduit également à des interventions conséquentes aux côtés des communes.

Enfin, DLVAgglo intervient aussi comme aménageur dans les domaines économiques au titre de l'entretien et de la requalification des zones d'activités, mais également en soutien au Programme Local de l'Habitat (afin de répondre aux besoins en logement et en hébergement).

Ainsi, en 2023, le programme de rénovation urbaine sur les quartiers manosquins est largement soutenu par DLVAgglo, en fonctionnement comme en investissement ; près d'1 M€ de travaux sont programmés sur le technopôle Saint-Pierre à Sainte-Tulle. La GEMAPI se concrétise par un programme d'investissement complété par un plan massif espaces forestiers, de même que l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines (budgété pour près de 700 000 € cette année).



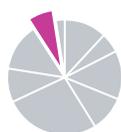
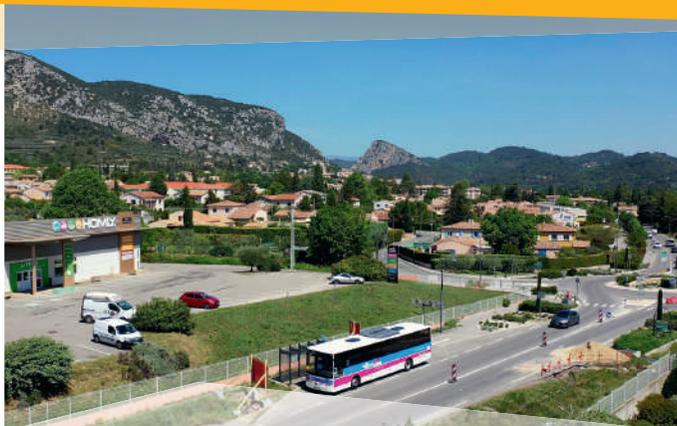
## Ordures ménagères et déchets : 15 727 987 € (soit 13,29 %) - 242 € par habitant



**L**a collecte et le traitement des déchets est un service obligatoire de DLVAgglo qui coûte de plus en plus cher. L'État a en effet décidé d'utiliser le levier financier, via la TGAP (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour réduire l'enfouissement. Ce service ne cesse d'augmenter puisque les efforts sur la collecte (notamment en déchetterie), le tri et le traitement génèrent des coûts. En même temps, les volumes traités par le centre d'enfouissement de Valensole continuent également d'augmenter, ce qui est donc pénalisé via la TGAP...

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a donc une nouvelle fois été augmentée, passant de 11,80 à 12,80 %, sans pour autant qu'elle parvienne à couvrir le coût du service. Outre une réflexion visant à harmoniser le service sur l'ensemble du territoire communautaire et à mieux gérer les apports en déchetterie par des équipements dédiés, des investissements conséquents sont programmés pour la mise en place de composteurs et de colonnes de tri plus efficaces. La création d'une « déchetterie-ressourcerie » exemplaire est également à l'étude.





**Transports :**  
7 890 128 € (soit 6,67 %)  
122 € par habitant

Le réseau Trans'Agglo permet de répondre équitablement aux besoins des habitants des 25 communes et dessert l'ensemble du territoire. Il a atteint son « rythme de croisière » en termes de maillage et une réflexion est désormais en cours sur les modalités d'équilibre du service, très faiblement supporté par l'utilisateur. L'objectif est d'optimiser la gestion de ce réseau dont le coût n'est pas du tout couvert par le versement mobilité (taxe dédiée, payée par les employeurs publics et privés). Des sommes sont également budgétées en vue de la création d'un pôle multimodal à La Brillanne.

**Éclairage public :**  
2 713 361 € (soit 2,29 %)  
42 € par habitant



DLVAgglo est en charge de l'entretien et de la rénovation de l'éclairage public avec, depuis sa création, un programme continu de remplacement des anciennes installations par des équipements Leds, qui éclairent plus et consomment moins. Une politique de sensibilisation aux économies d'énergie est également menée (lire également en page 11).



## Un budget rigoureux qui permet à DLVAgglo de continuer à investir

Malgré des dotations de l'État insuffisantes au regard du contexte national inflationniste, DLVAgglo parvient à poursuivre, cette année encore, une ambitieuse politique d'investissements. L'objectif est de rester au service du développement du territoire, tout en maintenant l'effort de solidarité auprès des communes. La Communauté d'Agglomération conserve un rôle de premier plan dans le soutien à l'activité économique sur son territoire, notamment pour le secteur du BTP.

La collectivité a su mobiliser ses atouts au service du développement de son territoire, avec plus de 50 M€ inscrits aux budgets 2023. Outre la poursuite des travaux du centre aquatique, des investissements importants sont engagés en matière de déchetterie, d'équipements dédiés à la culture, d'eau et assainissement, ou encore sur des équipements clés comme le technopôle. Pour ce faire, DLVAgglo s'appuie sur les décisions fiscales courageuses prises par les élus communautaires l'an dernier, qui ont permis de reconstituer une épargne satisfaisante fin 2022. En dépit de la réintégration des coûts issus de la clôture de la ZAC Chanteprunier, le budget 2023 bénéficie de reports favorables.

Pour autant, ce budget 2023 reste un budget de rigueur et de prudence. Comme tous les opérateurs économiques privés ou publics, et comme ses habitants, DLVAgglo subit le contexte national d'inflation. C'est pourquoi elle reste vigilante sur le coût des services rendus, consciente de la pression de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières sur ses prestataires. Elle joue donc pleinement son rôle d'« amortisseur solidaire », en faisant progresser dans un esprit d'équité les équipements et les services sur l'ensemble de son territoire. Elle s'emploie également à conserver un point d'équilibre entre ce que paie le contribuable et ce que paie l'utilisateur, pour chaque service offert.

# SAISON THÉÂTRALE



2023  
2024

Crédit: ©Shutterstock - Création graphique: Agence Autrement Dit

**THÉÂTRE JEAN-LE-BLEU**  
Manosque  
**MOULIN SAINT-ANDRÉ**  
Vinson-sur-Verdon

BILLETTERIE



PLUS D'INFOS SUR

**DLVA.fr**

04 92 70 34 00